

Retrait de la loi travail

Trop c'est trop !

Nous refusons d'être précaires à vie ! Nous nous formons pour nous épanouir et trouver un métier, pas pour nous faire exploiter.

On vaut mieux que ça !

Précarité

Quand on est jeune, il faut multiplier les CDD, les stages ou les services civiques rémunérés la moitié du Smic.

PRÉCARITÉ...



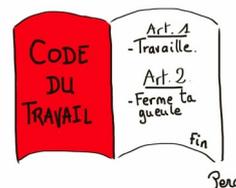
Avec la « loi travail », la **précarité va maintenant concerner l'ensemble du marché du travail.** Nous subissons déjà les conséquences de la crise économique et **il faudrait qu'on accepte la précarité à vie ?**

Le code du travail est une protection collective indispensable dans l'entreprise.

Quand le chômage est aussi élevé, nous sommes sous pression face à notre employeur. A chaque entretien d'embauche, il y a des dizaines d'autres candidats. Un CDD est interrompu, renouvelé ou débouche sur un CDI au bon vouloir de l'entreprise. **Dans ces conditions, qu'est ce qui empêche l'employeur de nous traiter n'importe comment ? C'est le code du travail !** Horaires, rémunération, condition de licenciement... ces règles nous protègent pour ne pas nous faire surexploiter. Le problème de la « loi travail » c'est qu'elle fait reculer nos droits sur tous ces sujets.

Bienvenue dans un monde où les jeunes sont jetables et corvéables à merci !

LE CODE DU TRAVAIL VU PAR VALLS



Travailler plus...

La « loi travail » ne donnera pas de travail aux chômeurs. **Elle permettra à une entreprise de nous faire travailler jusqu'à 12 heures par jours et 46 heures par semaines !** Les chômeurs seront toujours au chômage mais les salariés seront encore plus sous pression.

Gagner moins...

Jusqu'à présent, chaque heure de travail au-dessus de 35h (la durée légale du temps de travail) est payée 25% de plus. **La « loi travail » multiplie les dérogations qui permettent d'abaisser la majoration des heures supplémentaires à 10%.** Très concrètement, au lendemain de la promulgation de la loi, la rémunération des salariés risque de baisser !

Et se faire virer plus facilement !

La « loi travail » modifie plusieurs dispositions pour faciliter les licenciements : plus besoin de justifier de difficultés économiques, possibilité de licencier un salarié qui refuse de voir baisser son salaire par un accord d'entreprise...

Il n'y a pas 36 000 solutions pour faire reculer le gouvernement : il faut se mobiliser !

Nous sommes très nombreux à être contre ce projet, c'est le moment d'en parler autour de nous pour convaincre chaque jeune, chaque privé d'emploi, chaque salarié, qu'il est dangereux pour son avenir !

Ensemble, lycéens, salariés, tous mobilisés le 31 mars !